

Charant âgé de vingt cinq ans, Nous a Déclaré que
de lui, et Legitime mariage de Marie. Notaire Déclaré
Sont époux, Et née à leur Domicile hier à neuf
heures du Soir une enfant du Sexe féminin, au quel
il ont Déclaré vouloir donner les Prénoms de Marie
Delphine. Laquelle Déclaration, et Présentation
faite en présence de notaires De hail Cultivateur, et
Beaupère du Déclarant et Major de cinquante Sips
et François Marin Marin. Cédant Major. Et
de vingt neuf ans Beau frère du Déclarant, et Louis
Deux témoins, et Domiciliés en cette Commune, Et qui
ont toute Déclaré Savoir Signer, Sept. le Dicit
De hail qui a Déclaré ne Savoir, après Lecture
Dont acte. / Debray Mare mare

No. 9. Son Neil huit cent vingt cinq, le vingt quatre
Nailance novembre. Sur les Sept heures du matin, Par Déclaré
Be nous Louis Debray maire, et officier pour le
De la Commune Dauthuill, Canton de Courouvre
Clementine arrondissement de Montagne, Département de l'Orne,
Montallu. Sont comparut Jean François Montallu, propriétaire
âgé de vingt six ans, demeurant au village de la
Chapelle. En cette Commune, nous a Déclaré que de
lui et Legitime mariage de Elizabeth Maillard. Sont
Et née à leur Domicile hier à quatre heures du Soir
enfant du Sexe féminin, au quel il ont Déclaré
vouloir donner les Prénoms de Delaïde Clementine
Laquelle Déclaration, et Présentation faite en présence

86.
De Jean Jacques Boucheur major âgé de vingt quatre
ans Beau frère du Déclarant, et de Louis Montallu
et Grand Père, Proffession de cultivateur, major et âgé
de cinquante Sept ans, Contre Deux témoins et Domiciliés
en cette Commune, Et qui ont Déclaré ne Savoir
Signer, se Père a Déclaré Savoir Signer, de la
après Lecture faite Dont acte. / Debray

No. 10 Son Neil huit cent vingt cinq, le vingt trois du mois de
Nailance Décembre, Sur les quatre heures du Soir, Par Déclaré
De Louis Debray maire et officier pour le
Dauthuill, Canton de Courouvre, arrondissement de Montagne
Guillin. Département de l'Orne, Sont comparut François Guillin
Propriétaire âgé de vingt huit ans demeurant au village de
la Chapelle. En cette Commune, nous a Déclaré que de
lui et Legitime mariage de Marie Sade Son épouse
Et née hier à trois heures du Soir à leur Domicile une enfant
du Sexe féminin, au quel il ont Déclaré vouloir
donner les Prénoms de Felicité, Lesquelles Déclaration
et Présentation faite en présence de Louis Beaufrère
Propriétaire major âgé de vingt huit ans demeurant en
la Commune de la Chapelle Dauthuill, qui a Déclaré
ne Savoir Signer, et de Pierre Gaduès propriétaire, et
adjoïnt de cette dite Commune major âgé de quarante
huit ans. Contre Deux témoins, et qui avec le Déclarant
ont Déclaré Savoir Signer, après Lecture faite
Dont acte. / Debray Guillin Gaduès